

## Réunion bureau

### du mercredi 6 septembre 2023

Ouverture de la séance à 18h00

Nom Prénom	Fonction	Présent	Visio	Excusé	Absent
Bernard SINEUX	Président Régional	X			
Christine BAROCHE	Secrétaire Générale	X	X		
Alain DEVAUX	Trésorier Général	X			
Mickael LEMARDELE	Vice-Président			X	
Marcel COURIEUT	Membre			X	
Nicole DELARUE	Membre	X			
Jean Luc DELUGAN	Membre	X			
Jean Pierre HENRY	Membre	X			
Thierry LOUVEL	Membre	X	X		
Sébastien COLARD	RAF	X			

*Le Président du Comité de Normandie, Bernard SINEUX, souhaite la bienvenue à tous les membres du bureau.*

## I) – Informations Nationales et Régionales

### **Informations régionales :**

Les informations régionales de début septembre sont marquées par la rentrée au pôle et une réorganisation du rôle des intervenants avec l'arrivée de Thérèse Hoebanckx et Julien Jamot.

Un organigramme sera remis à jour, au niveau des salariés.

### **Informations nationales :**

Retour sur les différentes compétitions qui se sont déroulées cet été.

**Championnat France Avenir Route :** 2 médailles normandes par Eglantine.

Globalement, les résultats sont décevants car le Comité comptait des compétiteurs de qualité : ils n'ont pas forcément été préparés de façon optimale pour les championnats.

Le président suggère de revoir la méthode de sélection en collaboration avec les entraîneurs dans les clubs et l'annonce d'une sélection plus tôt.

Conclusion : Privilégier la qualité et pas la quantité.

### **Championnat France Avenir Piste :**

4 médailles et plusieurs Top 5 montrent un signe de progression.

Vu l'outil de travail dont dispose la Normandie, ces résultats sont très encourageants. La piste du Neubourg va être refaite cet hiver.

Le Comité va utiliser les créneaux réservés sur la piste de Caen.

**TFJV au Dévoluy** : Il est noté une déception dans les résultats. Il manque du travail. Le XCO se porte correctement, mais le Comité pêche sur le TRIAL

**BMX** : très bons résultats aux championnats du monde.

**Championnat du Monde Piste** : Léonie MAHIEU qui est au pôle France à Bourges, est devenue un pilier de l'équipe de poursuite. Elle est devenue à Cali, Championne du Monde.

Elle a été sélectionnée en Equipe de France : elle est forte mentalement et a encore du potentiel.

## **Mutations 2023 / 2024**

Un courrier va être envoyé au comité directeur et présidents départements.

La réforme des mutations se fait en 2 étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : Attribution en fonction des catégories
- 2<sup>ème</sup> étape : mis en place d'un quota de mutation en fonction d'un nombre de jeunes dans un club. Cette étape devrait être appliquée en octobre 2024.  
(Ex : 6 U15, application du quota de 50%, soit 3 U15 pourront muter)

Période de mutation :

- Arbitres et dirigeants : du 1<sup>er</sup> au 30 septembre.
- Autres licenciés : du 1<sup>er</sup> au 31 octobre.

**Attention** : Le règlement interdit une mutation 2 fois dans la saison.

Si le coureur concerné appartient à une N route ou DN VTT / BMX, il faut l'accord de la commission nationale concernée qui peut refuser.

Se référer à l'article 8 de la réglementation pour le fond de formation géré par les Comités Régionaux. (**voir annexe 1**).

---

## **Réorganisation salariale du Comité régional :**

- **Thérèse HOEBANCKX** : Manager Technique Territorial.  
Du 10 au 20 septembre elle effectue une prestation pour AG2R
- **Julien JAMOT** : apprenti DEJEPS cyclisme traditionnel.  
Son rôle est concentré quasi exclusivement pour le Pôle : suivi entraînement et détection des jeunes
- **Anthony MALENFANT** : Manager Technique Territorial.
- 194 athlètes au CSN. 9 lycées qui travaillent avec le CSN.
- **Jérôme MARIETTE** : Poursuite des missions SRAV, Défie un.e champion.ne.
- **Marion BUNEL** est en service civique jusqu'au 31/01/2024.

### **Tarification FFC 2024 :**

Les licences augmentent de 2€, avec une répartition comme suit : 1€ pour la FFC et 1€ au Comité Régional.

Certains Présidents départementaux souhaiteraient que le Comité régional reverse cette part (1 €) à leur comité, pour leur développement. Ce point sera vu en Commission des Finances.

---

### **Certificat médical :**

La FFC a validé en réunion d'urgence le 18 août, l'arrêt du certificat médical obligatoire, et le remplace par un module santé, à la suite du décret n° 2022-925 du 25 juin 2022.

Si un licencié répond par la négative à l'ensemble des questions, il ne présente pas de certificat médical. S'il répond « oui » à une question, il doit fournir un certificat médical.

**(Voir annexe 2).**

## **II) – Statistiques licences et courses**

### **Licences**

Au 31 août, 6 423 licences sont validées. En recul de 29 par rapport à la même date N-1. Ils sont répartis dans 156 clubs affiliés FFC (+ 6 par rapport N-1).

La FFC comptabilise 109 219 licences validées, OutreMer inclus, en recul de 779. Cela place la Normandie à la 9ème place nationale.

Le taux de renouvellement est juste au-dessus de la moyenne nationale (99,55 % ; 98,87 %).

Il est noté que 4 comités départementaux sont en hausse.

CD Calvados :	1 177 (+25 ; +2,17%)
CD Eure :	1 101 (+24 ; +2,23 %)
CD Manche :	1 699 (+50 ; +3.03 %)
CD Orne :	746 (+20 ; +2.75%)
CD Seine Maritime :	1 700 (-142 ; -7.71 %)

En ce qui concerne les disciplines, les données sont les suivantes :

- BMX :	1 381
- Cyclisme Trad :	4 088
- VTT :	902
- Autres :	26

Répartition par sexe : 11,66% licences femmes

- Hommes	5 674 (-52 ; -0,91%)
- Femmes	749 (+29 ; +4,03%)

### **Statistiques courses :**

590 organisées ou à terminer en cette fin de saison 2023.

### III) - Questions Diverses

**Tarifification courses :**

Les droits de course devraient augmenter, pour compenser la hausse de l'assurance fédérale.

**Championnat de France Masters :**

Le Comité de l'Eure a organisé le Championnat de France Master Route du 21 au 23 juillet 2023, aux Baux Sainte Croix. Le résultat est positif tant au niveau sportif que financier. Le bénéfice dégagé s'élève à environ 5 000€.

Il est à noter une difficulté pour les engagements sur certaines courses type championnat de France Masters, par les licenciés.

**Communication :**

Nicole Delarue demande s'il est possible d'établir un calendrier avec les infos personnelles de certaines personnes (Président, Correspondant, Arbitre ...). Réponse lui est donné qu'il n'est plus possible d'établir ce genre de document, pour être en conformité avec la RGPD. Depuis le début de l'année 2023, des contrôles sont opérés par la CNIL et des sanctions financières sont appliquées.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.*

Fin de réunion à 20H30

La Secrétaire Générale  
Christine BAROCHE